

ARCHIVES NATIONALES  
DU QUÉBEC  
MONTREAL

970  
Du 22<sup>e</sup> avril 1783

Renonciation de Charles  
Daval à Succession de  
son pere et mere.

---

Bepr.

J'ay present Charles Duval M<sup>e</sup> Orphèvre deventane  
en cette ville au S<sup>t</sup> Gabriel garçon majeur usant de  
son droit lequel a par ces présentes renoncé et renonce  
et Succession de m<sup>r</sup> Pierre Duval son père défunt  
en son vivant domicilié à Québec, et encore d'abandonné en  
celle qui luy pourroit échoir au décès d'Elisabeth Sampetoy  
sa mère, déclare néanmoins le surd. renoncance avoir  
reçu avec la prestation des présentes la somme  
de Cens vingt Livres chelins de vingt Coope d'ont  
il se tient content et entièrement satisfait —

Les dites Successions Paternelle échue et  
celle maternelle a échoué luy, étant volent onereuse  
que profitable — Pourquoy par ces dites  
présentes il fait acte d'abandon et  
delaissèment de tous ses droits à quelques  
Somme de deniers qu'ils se puissent ou  
pourroient monter, Conster et valoir  
et ce à Pierre Poulin son beau frere —  
Comme ayant épouse Angelique Duval  
sa femme, pour par eux en jouir et  
disposer comme bon leur semble et  
si droits y a — Et pour si besoin est  
faire autre renonciation plus ample à  
l'effet et de leur ledit Comparant fait et  
contraité son procureur ledit Poulin ou tout  
autre porteur des présentes auquel il donne  
pouvoir, et dont nous a requis acte a luy  
octroyé en l'étude du jour signé lundy 10<sup>e</sup>  
Notaires, L'an mil Sept cent quatre  
vingt trois le vingt deux avril après  
midy et a signé leur Comparant Renoncans  
as présentes avec Notaires Leclere fait —

Charles Duval

P. Poulin

Notaire

J. Reguay